

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé des transports

Direction des infrastructures de transport

Décision du 13 avril 2021 relative à l'approbation du schéma directeur de signalisation de la route nationale 122

NOR : TRAT2110224S

(Texte non paru au journal officiel)

Le ministre délégué auprès de la ministre de la transition écologique, chargé des transports,

Vu le code de la route, notamment ses articles L.411-6 et R. 411-25 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963 modifiée, notamment ses articles 80 et 81 ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des autoroutes et des routes ;

Vu l'arrêté du 28 novembre 1994 modifié relatif à la liste des pôles verts et aux liaisons vertes, notamment son article 2 ;

Vu la note du 18 mai 2017 relative aux procédures d'élaboration, d'instruction et d'approbation des schémas directeurs de signalisation de direction et des projets de définition de signalisation ;

Vu le dossier en date du 24 juillet 2020, de la Direction Régionale de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes, relatif au projet d'élaboration du schéma directeur de signalisation de direction de la RN 122 dans le Cantal.

Vu l'avis de l'inspecteur général routes du 21 décembre 2020 ;

Sur proposition du chef de mission d'appui du réseau routier national en date du 2 avril 2020 ;

Décide :

Article 1^{er}

Est approuvé, le schéma directeur de signalisation de la route nationale 122 sur le contournement est et sud d'Aurillac et la déviation de Sansac-de-Marmiesse dans le Cantal, figurant en annexe de la présente décision.

Article 2

La présente décision sera notifiée au préfet de Région- Auvergne-Rhône-Alpes - Préfet du Rhône - Préfet coordonnateur des itinéraires routiers Centre-Est qui est chargé de son exécution.

Article 3

La présente décision sera publiée au *bulletin officiel* du ministère de la transition écologique.

Fait le : 13 avril 2021

Le ministre délégué auprès de la ministre de la transition écologique, chargé des transports,
Pour le ministre délégué et par délégation :
La directrice des infrastructures de transport,

Signé

Sandrine CHINZI